

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu l'article L 953-6 du code de l'éducation ;
Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 modifié relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements d'enseignement supérieur (CPE) ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF),
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France (INSA HdF);
Vu les élections professionnelles dans la fonction publique du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
Vu les propositions des organisations syndicales pour pourvoir aux sièges vacants ;

Arrête

Article 1 : Les représentants titulaires et suppléants du personnel à la Commission Paritaire d'Établissement commune sont les suivants :

Groupes	Catégorie	ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLEANTS
Groupe 1 : Corps des d'ingénieurs, personnels techniques et administratifs de recherche et de formation (ITRF)	A	Mme CHARLES Martine M. DUBOC Jean-Philippe	M. MOREAU Philippe M. DELILLE Rémi
	B	M. AVELIN David M. ASSIER Rémy	M. FARDOUX Jean-Michel M. CZEKALSKI Franck
	C	Mme CAZIN Mélanie Mme DESPINOY Isabelle	Mme LHERBIER Rosana Mme QUIN Pascale
Groupe 2 : Corps des personnels administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AAE – AENES - ADJAENES)	A	M. URBANIAK Rodolphe Mme CHATELAIN Valérie	M. DERUY Eric Mme DESTRUMELLE Magalie
	B	Mme RIDET Sandrine Mme. DRAUX Carole	Mme LECLERCQ Nathalie Mme MISTURA Patricia
	C	Mme LEMAIRE Christelle M. BALIQUE Florian	Mme WALKIERS-CHARLET Janique Mme VANPOUILLE Caroline
Groupe 3 : Personnels des corps de bibliothèque et documentation (BU)	A	Mme MEURIN- UYSTEPRUST Charlotte	Mme BAILLY Marion
	B	M. D'OLIVEIRA-RENZENDE Olivier	Mme CAGNIARD Julie
	C	M. BUYCK Eric	Mme SALOME Aurélie

Article 2 : Les représentants de l'établissement désignés pour siéger au sein de la Commission Paritaire d'Établissement commune au titre de l'Administration sont les suivants :

Personnels	Représentants titulaires	Représentants suppléants
Enseignants-chercheurs, Enseignants ou chercheurs	M. ARTIBA Abdelhakim M. POPIEUL Jean Christophe M. COURTOIS Christian M. MAATI Jérôme Mme MASSA-TURPIN Isabelle M. DUBAR Laurent	M. KABILA Abdelak Mme RICHARDOT Valérie Mme DUBAR Mirentxu M. CHAMPAGNE Philippe M. OUAFTOUH Mohammadi M. Amos FERGOMBÉ
Autres représentants BIATSS chefs de service	M. BRICOUT Éric Mme WIART Karine M. VARAGO Manuel M. HESPEL Olivier Mme SCIARDIS Nelly M. EDART Cédric Mme FLOREK Katia M. FARENEAU Florent Mme LANDRAIN Véronique	Mme HAUBREUX Isabelle M HOUVENAGHEL Stéphan Mme CHEF Sabine Mme COPLO Carine M. VAN OOST Ludovic Mme BOUDY Maryvonne M. REGNIER Vincent Mme DENISSELLE Ghislaine M. PAGANELLI Sébastien

Article 3 : Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché :

- au bâtiment Froissart
- dans toutes les composantes et tous les services
- sur le site internet de l'université

Il est publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 4 : Le Directeur général des services de l'UPHF et le Directeur Général de l'INSA sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 22 octobre 2025
Le Président,

Professeur Abdelhakim ARTIBA

